

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER  
en charge des relations internationales sur le climat

Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature

La Défense, le 13 octobre 2016

Direction de l'eau et de la biodiversité

Sous-direction de l'action territoriale  
et de la législation de l'eau

Bureau de la planification et de l'économie de l'eau

Affaire suivie par : Maude JOLLY  
maude.jolly@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 01 40 81 34 09 - Fax : 01 40 81 32 48

## Mise en place d'un observatoire des coûts national

### Contexte

Le projet de mise en place d'un observatoire des coûts fait suite à l'instruction du gouvernement DCE 2007/18 du 16 janvier 2007 relative à la définition et au calcul des coûts pour l'environnement et la ressource pour l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux. Celle-ci demandait en effet de « *mettre en œuvre dans chaque bassin un observatoire des coûts afin de mettre à disposition les données disponibles sur les coûts unitaires des travaux, compléter l'information des maîtres d'ouvrages, et assurer le suivi des coûts des ouvrages inscrits au programme de mesures et, en métropole, au programme d'intervention de l'agence de l'eau* » .

Entre 2007 et 2014, le projet a été initié à trois reprises mais a dû à chaque fois être rapidement interrompu (2007-2008, 2010-2011, 2014). La mise en place de l'observatoire des coûts s'est ainsi heurté successivement à de nombreuses difficultés, tant sur le plan institutionnel que technique.

Quelques-unes de ces difficultés peuvent être ici citées : le positionnement à la fois à une échelle macro (programmes de mesures) et micro (programmes d'intervention), la disponibilité réduite des économistes des bassins, la visibilité de l'observatoire et de ses potentiels impacts pour les maîtres d'ouvrages ainsi que la méthodologie à adopter.

Le projet est ici à nouveau relancé mais sensiblement adapté. Il se veut simplifié, plus réaliste et en cohérence avec les contraintes des bassins.

### Objectifs

Ainsi, contrairement aux ambitieux objectifs initiaux, l'observatoire tel qu'envisagé aujourd'hui a été redéfini et sera **unique et national, à une échelle macro**.



L'ambition initiale d'être en capacité de constituer une base de coûts de référence utilisables pour les agences et offices, pour l'attribution de leurs aides ou la réalisation d'études d'évaluation, a été écartée. En effet, ce niveau de détail laissait présager un outil inutilisable car chronophage pour les bassins et rendant impossible toute comparaison entre projets.

L'objectif est d'obtenir un outil national référençant une estimation de coûts moyens avec comme niveau de précision minimal le référentiel OSMOSE et ce pour tous les domaines (milieux aquatiques, assainissement, industries et artisanat, agriculture, déchets, pollutions diffuses hors agriculture, ressource, gouvernance et connaissance, inondations). En d'autres termes, le but principal du projet est d'être en capacité de fournir des coûts de référence pour aider à chiffrer les futurs programmes de mesures 2022-2027. Il servira donc dans un premier temps comme outil d'aide à la planification pour les agences et offices de l'eau. Ces données seront toutefois également mises à la disposition du public et pourront ainsi renseigner les citoyens, les maîtres d'ouvrages, les collectivités, les bureaux d'études, ainsi que les acteurs économiques.

### *Organisation et méthodes*

Le projet sera co-piloté par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. En complément, chaque agence de l'eau en métropole sera référent d'un domaine OSMOSE identifié.

Un groupe de travail dédié à la mise en place de l'observatoire des coûts est intégré au groupe de travail économie. Il regroupe les économistes des agences et des offices de l'eau ainsi que les représentants de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité.

La méthode d'acquisition des données pourra être à la fois théorique ou empirique. Plus précisément, l'observatoire pourra être alimenté à la fois périodiquement par les données des bassins qu'il conviendra d'exploiter par la suite et par le biais d'études spécifiques. Dans chacun des cas, un indicateur de fiabilité viendra éclairer sur la qualité de la donnée. L'acquisition, le traitement et l'analyse des données seront assurés par les membres du groupe de travail dédié.

La prochaine échéance fixée par la Directive Cadre sur l'Eau relative à l'observatoire des coûts étant le dimensionnement des programmes de mesures du 3<sup>ème</sup> cycle, il convient d'avoir accès à des données consolidées et fiables à l'horizon 2019. Le rythme d'actualisation des données devra, à minima, être conforme au cycle de la Directive Cadre sur l'Eau et donc intervenir tous les 6 ans.

### *Calendrier prévisionnel*

Le rétro-planning ci-dessous présente le calendrier prévisionnel de la mise en place d'un observatoire des coûts national. Il pourra être détaillé, notamment pour le lancement des diverses études, à mesure que les premières actions seront réalisées et que le calendrier d'élaboration des états des lieux 2019 sera précisé.



	Actions DEB et RMC
	Contributions du GT

Actions à mener	2016						2017						2018	2019
	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	...	Décembre		
Mise à jour de la note de cadrage du projet		X												
Transmission par les bassins des données dont ils disposent	X	X	X											
Recensement d'après la nomenclature OSMOSE des chiffrages/estimations existants			X	X	X	X								
Etat des lieux de nos connaissances						X	X							
Présentation des résultats aux membres du GT							X							
Identification des coûts à approfondir							X	X						
Lister les coûts par ordre de priorité et séquencer entre 2017 et 2019 les travaux à mener sur ces derniers								X	X	X				
Présentation du planning établi auprès du GT										X				
Lancement et suivi des études et travaux										X	X	X	X	X
Actualisation de l'observatoire des coûts en vue de l'EdL													X	X

## Annexe

### Rappel sur l'historique du projet

La circulaire DCE 2007/18 du 16 janvier 2007 relative à la définition et au calcul des coûts pour l'environnement et la ressource pour l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux dispose en son paragraphe « 1 – Inscrire le développement de l'approche économique dans les dispositions du SDAGE » :

« Afin de développer l'analyse économique au sein des agences de l'eau, je demande au directeur régional de l'environnement, délégué de bassin, et en métropole, au directeur de l'agence de l'eau de proposer au comité de bassin d'inscrire les dispositions suivantes dans le SDAGE :

Mettre en œuvre dans chaque bassin un observatoire des coûts afin de mettre à disposition les données disponibles sur les coûts unitaires des travaux, compléter l'information des maîtres d'ouvrages, et assurer le suivi des coûts des ouvrages inscrits au programme de mesures et, en métropole, au programme d'intervention de l'agence de l'eau ; (...) »

Ainsi, le projet tel que lancé initialement, poursuivait plusieurs objectifs :

1. Permettre le suivi des principaux coûts unitaires des programmes de mesures mis en œuvre au sein de chaque bassin afin d'améliorer la connaissance des coûts effectifs des travaux et d'homogénéiser les évaluations qui en sont faites ;
2. Constituer une base de coûts de références utilisables par les agences pour l'attribution de leurs aides ou la réalisation d'études d'évaluation prospectives ;
3. Dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, fournir des informations sur des coûts de référence permettant d'apprécier une partie des éléments constitutifs du prix de l'eau.

Par ailleurs, ces données collectées devaient pouvoir servir à la fois les maîtres d'ouvrage, les collectivités, les bureaux d'études et le grand public.

Les objectifs assignés à ces observatoires et la méthode de construction ont été validés en DAE du 6 février 2008. Il avait été acté notamment qu'un groupe de travail serait mis en place, sous pilotage DEB, pour rendre un cahier des charges sous 6 mois. Deux réunions ont eu lieu jusqu'en septembre 2008 mais n'ont pas donné lieu à un document exploitable.

Un groupe de travail inter-agences s'est de nouveau réuni fin 2010 – début 2011 avec pour objectif de cadrer et d'harmoniser la mise en place des observatoires des coûts au sein des agences.

Un mandat de travail a été validé en conférence des directeurs généraux le 13 avril 2011. Deux réunions courant 2011 ont permis d'amorcer un cadrage sur la nature des coûts à considérer, les livrables à fournir et le référentiel commun à utiliser. Le travail inter-agences a cependant été interrompu mi-2011, suite à l'arrêt de la mission de l'animateur du groupe de travail.

Fin 2013, suite à l'évaluation de la politique de l'eau, dont le rapport pointait un manque d'information et de transparence concernant les coûts liés à la gestion de l'eau, il semblait opportun de relancer le groupe de travail inter-agences sur ce projet. Toutefois, le projet a de nouveau été stoppé mi 2014 suite aux vacances de postes des deux co-pilotes DEB et agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.